

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 octobre 2018

PRESENTS : MM. CUTELLE M, CLERC D, MUTTINELLI G, GODARD JC, CURTENAZ M, PUTELAT N, RAFFAULT M, CHAILLOU P, GERMAIN C, PUTELAT O, CRETIN L, TREYVAUD S.

ABSENTS : BACHMANN F (donne pouvoir à CUTELLE M), PERONCINI J, BAJOT F

Convocations du 25.10.2018

Ouverture de la séance : 19h00

Secrétaire de séance : Marcelle CURTENAZ

Auxiliaire : Charlotte MOREL (agent)

Mme le Maire accueille et remercie le Président Dominique Ernst du Syndicat Intercommunal du Vuache ainsi que Stéphane PATRY chargé de missions, venus pour présenter les actions du comité syndical. Informations disponibles sur leur site internet <http://pays-du-vuache.fr>

A la suite de cette présentation Mme le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU :

Le compte rendu du 23 juillet 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents

RENOUVELLEMENT CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CDG DEL01102018

Demande est faite au conseil de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du CDG74. Celui-ci assurera notamment le suivi médical des agents et les diverses actions de prévention dans le milieu professionnel. La participation financière se fait par le biais d'une cotisation sur les bulletins de salaire des agents titulaires ou stagiaires.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de renouveler la convention à l'adhésion médecine préventive pour tous les agents, avec le CDG 74, pour une période de 4 ans allant jusqu'au 31 décembre 2022, renouvelable 1 fois sur la même durée sauf résiliation 4 mois avant le terme,

AUTORISE Mme le Maire à signer la présente convention.

NOMME Melle MOREL, secrétaire, comme référent médecine pour faire le lien avec le CDG74.

PARTICIPATION A L'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE DANS CERTAINS LITIGES DE LA FONCTION PUBLIQUE MISE EN ŒUVRE PAR LE CDG74 DEL02102018

Mme le Maire informe le conseil qu'il s'agit d'un dispositif pour les collectivités affiliées au Centre de Gestion de la Haute-Savoie, qui vise à réduire le nombre de litiges en favorisant un règlement amiable des situations conflictuelles susceptibles de se présenter dans la gestion du personnel de la collectivité.

Ce processus évite à la collectivité la charge d'un procès (frais d'avocat, conflit durant dans le temps, risque de condamnation) et permet d'imaginer une solution gagnant/gagnant pour la collectivité et son agent. Il fait intervenir un médiateur jouant le rôle de tiers de confiance auprès de la collectivité et de son agent, afin de rétablir le dialogue entre eux et de maintenir des relations de travail sereines dans les équipes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

DECIDE d'adhérer à l'expérimentation de la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation.

APPROUVE la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG74.

AUTORISE Madame le maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

DECISION MODIFICATIVE 2018 : DEL03102018

La décision modificative N°01/2018 concernant la participation financière à hauteur de 11 014 € pour la création d'un complexe sportif au profit des élèves du collège du Val des Usses comporte une erreur d'imputation qu'il convient de corriger.

Modification des articles budgétaires est adoptée à l'unanimité des membres présents.

ACQUISITION FONCIERE :

Madame le Maire informe le conseil que des particuliers souhaitent vendre à la commune une partie de leur parcelle (environ 1 000 m²) contiguë à la commune située à Fiolaz. Mme le Maire propose au conseil de passer par l'EPF 74 afin de négocier cette potentielle acquisition.

L'achat du terrain aux Closets négocié par l'EPF s'est concrétisé. Un remboursement sur 3 ans est prévu.

TABLEAU DES VOIRIE : DEL04102018

Madame le Maire propose au conseil un nouveau tableau des voiries et ainsi abroger les précédents. La préfecture verse chaque année aux communes la dotation globale de fonctionnement qui se calcule en fonction de la longueur des voies communales. D'après eux la commune ne dispose que de 7 km 940 de voiries. Il est donc important de refaire le point sur l'ensemble des voies.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents approuve le tableau et abroge les précédents.

INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES AU VU DES DELEGATIONS DU MAIRE : DEL05102018

Madame le Maire explique que lors de son élection en 2014 il lui a été accordé des délégations de pouvoirs pour la signature des marchés publics. En retour, elle se doit d'informer le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

- Travaux sur la colonne d'eau « oratoire » – 9 085 € HT / Entreprise RANNARD TP
- Création colonne d'eau chemin des Grands Bois – 7 178.80 € HT / Entreprise RANNARD TP
- changement porte espace animation – 4 077 € HT / Entreprise CARRAZ METALLERIE
- travaux au cimetière – porte annexe – 1 141 € HT / Entreprise CARRAZ METALLERIE
- changement poste informatique Mairie – 1 509 € HT / Entreprise ARAVIS INFORMATIQUE
- étanchéité du balcon de la Cure – 5 212 € HT / Entreprise APC
- aménagement derrière la Cure – 5 613 € HT / Entreprise RANNARD TP
- travaux de voirie – 74 000 € HT / Entreprise SER SEMINE

TARIFS CONCESSION CIMETIERE: DEL06102018

Madame Le Maire propose au conseil de revoir les prix des concessions accordées au cimetière d'Eloise qui sont pratiqués depuis le 1^{er} mai 2010.

Au préalable une comparaison des tarifs appliqués dans les communes voisines a été faite.

Le Conseil approuve comme suit :

- à l'unanimité des membres présents concernant les durées
- et 9 POUR, 3 CONTRE (CLERC D, CURTENAZ M, GERMAIN C), 1 ABSTENTION (MUTTINELLI G) concernant les tarifs :

Emplacement :

2m² pour 15 ans : 100 €

2m² pour 30 ans : 150 €

Toute réservation incombera au demandeur la pose du
caveau funéraire afin de délimiter précisément
l'emplacement.

Case columbarium

Pour 15 ans : 150 €

Pour 30 ans : 200 €

Mme le Maire rappelle également que 24 cases de columbariums ont été installées cette année pour un montant de 17 538 € ainsi que la mise en place d'un ossuaire pour 3 942 €. Prochainement des travaux auront lieu dans le cimetière afin de relever les tombes sans concessions. Les corps relevés seront disposés dans l'ossuaire. Un arrêté informant l'exhumation de ces tombes sera affiché au cimetière au moins 6 mois avant le commencement des travaux.

RÉÉVALUATION DES LOYERS COMMUNAUX A LA SUITE D'UN DEPART : DEL07102018

Madame le Maire informe le conseil du congé de deux appartements communaux et demande la révision des loyers de ceux-ci comme suit :

T4 MAIRIE : situé au 1^{er} étage de la Mairie d'une superficie de 90 m² :
670 € et 80 € de charges.

T2 FRUITIERE : situé au 1^{er} étage de la salle de la Fruitière d'une superficie de 40 m² :
430 €.

Mme le Maire demande également le réajustement du loyer du Musée comme suit :

T3 MUSEE : situé au 1^{er} étage du Musée d'une superficie de 80 m² :
430 € et 50 € de charges.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents l'ensemble de ces tarifs de location, et autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à ces locations.

CONVENTION ENTRE LES 7 COMMUNES DE LA SEMINE :

Par délibération du 28/11/2017 le conseil avait autorisé Mme le Maire à signer une convention avec les 7 communes de la Semine concernant les dépenses liées à l'organisation des cérémonies commémoratives. Ces dépenses seront payées respectivement par chaque commune au vu de la population INSEE.

Le terrain de foot qui appartenait à la Communauté de Communes de la Semine a été restitué à la charge des communes membres.

Mme le Maire engage la discussion concernant la participation aux dépenses de fonctionnement du terrain.

Case columbarium

Pour 15 ans : 150 €

Pour 30 ans : 200 €

Mme le Maire rappelle également que 24 cases de columbariums ont été installées cette année pour un montant de 17 538 € ainsi que la mise en place d'un ossuaire pour 3 942 €. Prochainement des travaux auront lieu dans le cimetière afin de relever les tombes sans concession. Les corps relevés seront déposés dans l'ossuaire. Un arrêté informant l'exhumation de ces tombes sera affiché au cimetière au moins 6 mois avant le commencement des travaux.

RÉÉVALUATION DES LOYERS COMMUNAUX A LA SUITE D'UN DEPART : DEL07102018

Madame le Maire informe le conseil du congé de deux appartements communaux et demande la révision des loyers de ceux-ci comme suit :

T4 MAIRIE : situé au 1^{er} étage de la Mairie d'une superficie de 90 m² :
670 € et 80 € de charges.

T2 FRUITIERE : situé au 1^{er} étage de la salle de la Fruitière d'une superficie de 40 m² :
430 €.

Mme le Maire demande également le réajustement du loyer du Musée comme suit :

T3 MUSEE : situé au 1^{er} étage du Musée d'une superficie de 80 m² :
430 € et 50 € de charges.

Le Conseil approuve à l'unanimité des membres présents l'ensemble de ces tarifs de location, et autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à ces locations.

CONVENTION ENTRE LES 7 COMMUNES DE LA SEMINE :

Par délibération du 28/11/2017 le conseil avait autorisé Mme le Maire à signer une convention avec les 7 communes de la Semine concernant les dépenses liées à l'organisation des cérémonies commémoratives. Ces dépenses seront payées respectivement par chaque commune au vu de la population INSEE.

Le terrain de foot qui appartenait à la Communauté de Communes de la Semine a été restitué à la charge des communes membres.

Mme le Maire engage la discussion concernant la participation aux dépenses de fonctionnement du terrain.

Le conseil municipal, après avoir débattu souhaite répartir la participation financière comme suit :

50 % au vu du nombre d'adhérents au club de foot

25 % au vu de la population INSEE d'Eloise

25 % au vu du potentiel fiscal

Le conseil municipal sera amené à délibérer prochainement concernant la répartition définitive de ces dépenses.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé :

- de la réception des rapports annuels de la SEMCODA et de la CCUR disponibles en consultation ;
- de la réunion publique concernant le PLUi de la Semine qui aura lieu le lundi 26 novembre 2018 à 20h à l'Espace Animation d'Eloise. Un bulletin d'information sera distribué ;
- du déroulement du 101^{ème} congrès des Maires à Paris qui se déroulera du mardi 20 au jeudi 22 novembre (personne n'ira cette année) ;
- du dépôt en Préfecture d'une demande de reconnaissance communale de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2018 ;

Les informations suivantes ressortent du tour de table :

- énormément d'incivilités constatées autour du groupe scolaire le soir.
Une solution pour bloquer l'accès est à l'étude ;
- demande est faite pour sanctionner le stationnement des véhicules immobiles sur les voies ou parking publics ;
- les appartements de l'ancienne cure sont terminés et occupés ;
- la réfection de la colonne d'eau rue Basse est terminée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 22h 00.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

LE MAIRE,
CUTELLE Marthe



RECENSEMENT
de la population

Du 17 janvier au 16 février 2019

